

SOLECARB®

TECHNOLOGIE FONGICIDE AVANCÉE



Mission protection accomplie

- Une formulation unique au service de la performance
- Pour une action renforcée et durable

15%
Co-formulants



85%
Bicarbonate
de potassium
de grande pureté

SOLECARB®**MISSION PROTECTION
ACCOMPLIE**

SOLECARB® est un produit de contact composé de 85% de bicarbonate de potassium + 15% de co-formulants.
Sa formulation unique et brevetée garantit la performance du produit.

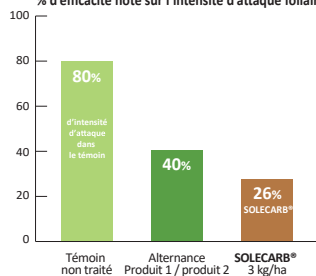
**DES VERTUS DÉCUPLÉES GRÂCE
À UNE FORMULATION EXCLUSIVE**

- ✓ Une efficacité **préventive et stoppante**
- ✓ **Sans résistance** connue
- ✓ **Exempt de LMR**
- ✓ Utilisable **jusqu'à 1 jour avant récolte**
- ✓ Listé biocontrôle et utilisable en Agriculture Biologique
- ✓ **Compatible avec la protection intégrée :**
sans impact sur les mises en place d'auxiliaires ou sur la pollinisation par ruches de bourdons.

EFFICACITÉ PROUVÉE SUR L'OÏDIUM**Essai sur concombre**

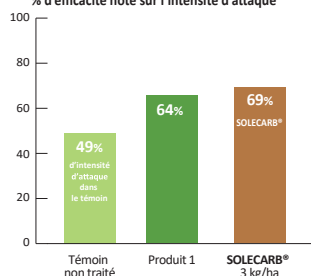
Essai C.V.E.T.M.O (45)
4 applications, cadence 7 jours

% d'efficacité noté sur l'intensité d'attaque foliaire

**Essai sur tomate**

Moyenne de 3 essais (départements 26 et 31)
4 à 6 applications, cadence 7-8 jours

% d'efficacité noté sur l'intensité d'attaque



UN EXCELLENT CONTRÔLE

DE L'OÏDIUMAVEC LE PROGRAMME **SOLECARB®****USAGES, DOSES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI**

CULTURES CONCERNÉES	CIBLE	MILIEU	DOSE/HA HOMOLOGUÉE	NOMBRE APPLI	STADE APPLI	INTERVENTION ENTRE 2 APPLI	DAR
ARTICHAUT, Cardon	Oïdium(s)	PC	3 kg/ha	8/an	De BBCH 10 à 69	7 J	1 J
ASPERGE	Maladie des taches brunes	PC	3 kg/ha	6/an	De BBCH 33 à 93	7 J	1 J
CAROTTE, Céleri-rave, Panais, Raifort, Topinambour, Persil à grosse racine, Salsifis, Scorsonère	Oïdium(s)	PC	3 kg/ha	6/an	De BBCH 13 à 49	7 J	3 J
CASSISSIER, Myrtilier, Groseiller, Sureau noir, Mûrier, Airelle, Eglantier-Cynorhodon, Azarier	Oïdium(s)	PC	5 kg/ha	8/an	De BBCH 10 à 87	7 J	1 J
CÉLERI-BRANCHE, Fenouil, Rhubarbe	Oïdium(s)	PC	3 kg/ha	6/an	De BBCH 67 à 89	7 J	1 J
CHOUX à inflorescences, Choux feuillus, Choux pommés, Choux-raves	Oïdium(s)	PC	3 kg/ha	6/an	De BBCH 13 à 49	7 J	1 J
CHICORÉES - PRODUCTIONS DE RACINES	Oïdium(s)	PC	3 kg/ha	6/an	De BBCH 10 à 49	7 J	3 J
CRESSON ALÉNOIS ET DE FONTAINE	Oïdium(s)	PC	3 kg/ha	6/an	De BBCH 13 à 49	7 J	1 J
CONCOMBRE, COURGETTE, Comichon et autres cucurbitacées à peau comestible	Oïdium(s)	PC & SA	3 kg/ha	8/an	De BBCH 10 à 89	7 J	1 J
MELON, Pastèque, Potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible	Oïdium(s)	PC & SA	3 kg/ha	8/an	De BBCH 10 à 89	7 J	1 J
ÉPINARD, Feuilles de bette, Pourpier	Oïdium(s)	PC	3 kg/ha	6/an	De BBCH 13 à 49	7 J	1 J
FRAISIERS	Oïdium(s)	PC & SA	3 kg/ha	8/an	De BBCH 10 à 85	7 J	1 J
FRAMBOISIER, Mûres, Mûres des haies	Oïdium(s)	PC	5 kg/ha	8/an	De BBCH 10 à 85	7 J	1 J
HARICOTS ET POIS ÉCOSSÉS FRAIS	Oïdium(s)	PC	5 kg/ha	3/an	De BBCH 10 à 89	7 J	3 J
HARICOTS ET POIS NON ÉCOSSÉS FRAIS	Pourriture grise et sclerotinioses	PC	5 kg/ha	3/an	De BBCH 10 à 89	7 J	1 J
LAITUE, Chicorée scarole, Chicorée frisée, Mâche, Rockette et autres salades	Oïdium(s)	PC & SA	3 kg/ha	4/cycle cult. x 2 cycles max/an	De BBCH 10 à 49	7 J	1 J
LÉGUMINEUSES POTAGÈRES SÈCHES : Fève sèche, Haricots secs, Pois sec, Pois chiche et Lentille sèche	Oïdium(s)	PC & SA	4 kg/ha	6/an	De BBCH 10 à 85	7 J	3 J
OIGNON, Ail, Echalote et Bulbes ornementaux	Maladie des taches brunes	PC	3 kg/ha	6/an	De BBCH 13 à 49	7 J	3 J
POIVRON, Piment	Oïdium(s)	SA	3 kg/ha	8/an	De BBCH 10 à 89	7 J	3 J
TOMATE, Aubergine	Oïdium(s)	SA	3 kg/ha	8/an	De BBCH 10 à 89	7 J	3 J

Nombre maximum d'applications : 8.

SOLECARB® est recommandé en alternance avec une autre spécialité autorisée pour cet usage.

Ne pas dépasser 2 % de SOLECARB® en concentration dans le volume de bouillie final.

Pour les compatibilités, demander conseil à votre interlocuteur DE SANGOSSE.

PC = Plein Champ
SA = Sous Abri

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SOLECARB® - AMM n° 2110059 - 850 g/kg de bicarbonate de potassium. *Marque déposée de Church & Dwight. Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE. P260 Ne pas respirer les poussières. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection. P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales / nationales. SPI Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 8.347.208 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896. 1, route de Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30. Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition 09/2026.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos Shutterstock.

DE SANGOSSE
by DSG

#PositiveProduction®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**